

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil dix-sept, le huit décembre**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marcel BONNEVALLE, maire.

**Etaient présents** : M. Marcel BONNEVALLE, Maire ; Mme Odile SCELLES, Mme Catherine MOUTEL-ROMY, M. Stéphane LE BRET adjoints ; Mme Valérie DOBICHE, Mme Sylvie CHEVAL, M. Stéphane TIREL, Mme Nathanaëlle LEBLOND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Laurence LE FEIVRE, Mme Mélaïne VAULTIER formant la majorité en exercice.

**Etait absent et représenté** : M. Jean Marie MAHIEU a donné pouvoir à M. Marcel BONNEVALLE.

**Etait excusé**: M. Jean-Yves LESEULT.

**Date de convocation** : 4 décembre 2017

**Date d'affichage** : 15 décembre 2017

**Nbre de conseillers en exercice** : 13

**Nbre de présents** : 11

**Nbre de votants** : 12

Mme Catherine MOUTEL-ROMY a été élue secrétaire de séance.

**N° 20171208 - 03 - OBJET : PRE BOCAGE INTERCOM : DÉBAT DE PROJET  
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) SUR LE  
TERRITOIRE DU PLUI SECTEUR OUEST**

**Monsieur le Maire rappelle** les dispositions entrées en vigueur des lois Solidarité et Renouvellement Urbains, Urbanisme et Habitat, ENE et ALUR.

**Il souligne** que les dispositions imposent la tenue d'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme intercommunal, secteur Ouest.

**Monsieur le Maire**, conformément à l'article **L. 153-12** du code de l'urbanisme, **expose** les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- Orientation 1 : conforter une identité forte et singulière dans le grand paysage Normand,
- Orientation 2 : Renforcer l'armature territoriale pour un cadre de vie de proximité,
- Orientation 3 : Assurer un développement respectueux des spécificités environnementales de l'Ouest du Pré-Bocage,

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

**Vu** les articles **L. 151-5** et **L. 153-12** du code de l'urbanisme relatifs au contenu et au débat sur les orientations du PADD,

**Vu** la délibération en date du 6 mai 2015, de Aunay-Caumont Intercom, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant la fusion de Villers-Bocage intercom, d'Aunay Caumont Intercom au premier janvier 2017, qui stipule que Pré-Bocage Intercom reprend les droits et obligations des anciennes collectivités dont elle est issue ;

**Entendu** les avis des membres du conseil municipal :

- Pouvoir conserver les talus après que les haies soient coupées.
- Favoriser les routes partagées sur les RD de notre territoire.
- Pour rendre notre territoire attractif un lycée est indispensable. Utilisons le savoir-faire de nos associations et proposons des filières sportives (athlétisme/ ALAVE ET foot/CAHAGNES). Sans lycée notre territoire va se paupériser et nous n'aurons plus de mixité sociale. Deux heures de transport par jour pour nos lycéens semblent beaucoup trop.
- Rendre attractive l'installation pour les orthophonistes et autres métiers paramédicaux.

Développer l'offre de médecine générale ainsi que celle des dentistes en mettant à disposition des aides et des locaux.

- Donner la possibilité à nos anciens "autonomes" de vieillir sur le territoire dans des résidences avec services construites dans les bourgs (réhabilitation de propriétés communales).
- Créer un centre culturel pour la pratique des activités théâtrales et picturales autour et avec les bénévoles du cinéma d'Aunay sur Odon.
- Ajouter l'offre d'hébergement touristique supplémentaire **du camping** sur la commune de Cahagnes dans le potentiel de développement économique.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré par 12 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention » :

→ Acte de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables relatif à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, ainsi modifiées.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet. Elle sera affichée pendant un mois à la mairie de Cahagnes

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire  
par l'envoi en Sous-Préfecture  
le 15/12/2017  
Le Maire, Marcel BONNEVALLE.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Marcel BONNEVALLE.

